



## AVIS PUBLIC

### APPELS D'OFFRES RÉFECTION DU RANG SAINT-LOUIS ET RÉFECTION DU RANG SAINT-FLAVIEN

La Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel demande des soumissions pour deux appels d'offres, soit pour la réfection du rang Saint-Louis et pour la réfection du rang Saint-Flavien, le tout tel que détaillé aux devis et aux plans préparés à cette fin. Les travaux incluent pour les deux projets, sans s'y limiter, la réfection des infrastructures de voirie, la reconstruction de ponceaux, le marquage des chaussées et la mise en place d'enrobé bitumineux.

Les documents complets d'appel d'offres, pour chacun des projets, pourront être obtenus sur le site Internet du système électronique d'appel d'offres (SEAO), à compter du présent avis d'appel d'offres et ne seront considérées que les soumissions préparées sur les formulaires à cette fin.

Les soumissions scellées portant la mention : « **Soumission – Réfection du rang Saint-Louis – voirie et ponceaux** » seront reçues et ouvertes au bureau du soussigné, situé au 3860, rue de l'Hôtel-de-Ville à Notre-Dame-du-Mont-Carmel jusqu'au **19 février 2021 à 10 h**. Les soumissions seront ouvertes le même jour, au même endroit, aux alentours de **10 h 05**.

Les soumissions scellées portant la mention : « **Soumission – Réfection du rang Saint-Flavien** » seront reçues et ouvertes au bureau du soussigné, situé au 3860, rue de l'Hôtel-de-Ville à Notre-Dame-du-Mont-Carmel jusqu'au **19 février 2021 à 10 h 30**. Les soumissions seront ouvertes le même jour, au même endroit, aux alentours de **10 h 35**.

Toute soumission pour être valide, devra être accompagnée d'une garantie de soumission, soit sous forme de chèque visé ou de cautionnement valide pour toute la période où la soumission doit demeurer en vigueur, d'un montant équivalent à dix pour cent (10 %) du montant de la soumission tel que décrit dans l'avis aux soumissionnaires. Si la garantie de soumission est sous forme de cautionnement, ce cautionnement doit être émis par un assureur détenant un permis d'assureur ou une firme reconnue spécialisée dans l'émission de cautionnement

Les soumissionnaires s'engagent à effectuer les travaux selon les conditions et les besoins spécifiques de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel. La Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues ni à encourir aucuns frais ou obligation d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

Donné à Notre-Dame-du-Mont-Carmel ce 26 janvier 2021.

---

Danny Roy, directeur général et secrétaire-trésorier